

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 987

22 avril 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| Afrodite S. à r.l. | 47340 | Nerac International S.A. | 47335 |
| Asbury Park S.A. | 47345 | Nettetal S.à r.l. | 47376 |
| Asbury Park S. à r.l. | 47345 | Niagara Holding S.A. | 47337 |
| Beauties S.A. | 47344 | Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l. | 47342 |
| Bonlanden S.à r.l. | 47370 | Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l. | 47341 |
| Creek Corporate S.à r.l. | 47339 | Ortano Mare Development S.A. | 47345 |
| CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l. | 47337 | Panicaut, s.à r.l. | 47331 |
| Cyrom Group S.A. | 47331 | Participations Chimiques | 47332 |
| DAM Capital Management S.à r.l. | 47338 | PM France 2 S.à r.l. | 47336 |
| Deggendorf S.à r.l. | 47336 | PM France Industrial Investments S.à r.l. | 47341 |
| Ecotec S.à r.l. | 47334 | PM France Industrial S.à r.l. | 47341 |
| Ehblux A.G. | 47333 | PM France Office Investments S.à r.l. | 47342 |
| Enel Green Power International S.A. | 47343 | PM France Office S.à r.l. | 47343 |
| European Investment and Finance S.A. .. | 47360 | PM France Retail S.à r.l. | 47342 |
| Euro Properties Investments S.à r.l. | 47331 | Resitalia Holding Sca | 47344 |
| Figae Invest S.A. | 47333 | Riam Corp S.à r.l. | 47340 |
| Genesis Group S.à r.l. | 47370 | Ruysdael Global Investment S.A. | 47335 |
| Hedelfingen S.à r.l. | 47335 | Ruysdael Global Investment S.A. | 47336 |
| Ilys S.A. | 47331 | Sinbelux S.A. | 47339 |
| IS Business Services S.à r.l. | 47360 | SLC "3" | 47330 |
| Krisian S.A. | 47344 | Souplesse Coiffure | 47374 |
| Leventis Holding S.A. | 47339 | TERRANUEVA Holding S.A. | 47370 |
| LSREF Lux Investments I S. à r.l. | 47376 | T.M.D. Invest S.A. | 47340 |
| LSREF Lux Japan Investments I S. à r.l. .. | 47376 | Transworld Business Corporation S.A. ... | 47338 |
| M-F LUX S.A. | 47330 | Twins S.à r.l. | 47338 |
| Modelo 3 S.à r.l. | 47332 | Wolf Investment SA | 47332 |
| Morgan Sandler Securities S.A. | 47334 | Wolf Investment SA | 47333 |
| Mugo, s.à r.l. | 47334 | | |
| Narion Holdings S.A. | 47338 | | |
| Nerac International S.A. | 47334 | | |

M-F LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 85.643.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2007 à 10.00 heures.

Le conseil d'administration de la société "M-F LUX S.A.", a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Monsieur Paulo CARMO, employé privé, demeurant à L-4510 Oberkorn, 65B, route de Belvaux, né le 17 octobre 1974 à Differdange (matricule 1974 1017 132)

est nommé directeur-technique de la société "M-F LUX S.A."

Pour autant que l'autorisation d'établissement à être délivrée par les instances compétentes conformément à la loi d'établissement reposera sur la qualification personnelle de Monsieur Paulo CARMO, il aura impérativement cosignature de sorte que la société se trouvera engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du conseil d'administration. Dès lors, la société se trouve engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du conseil d'administration.

Et lecture faite, le Conseil d'Administration a signé

Esch/Alzette, le 24 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008039453/1044/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

SLC "3", Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 99.122.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 mars 2008 et du 18 mars 2008

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 14 mars 2008 que

- Mr. Christophe DAVEZAC, avec adresse professionnelle au 6, rue Alphonse, L-1116 Luxembourg a été révoqué de son poste de gérant de la société SLC «3» S.à r.l.

- Mme Géraldine SCHMIT, avec adresse professionnelle au 6, rue Alphonse, L-1116 Luxembourg a été révoquée de son poste de gérant de la société SLC «3» S.à r.l.

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 18 mars 2008 que

- Mme Sandrine BISARO, licencié en droit, née le 28 juin 1969 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg a été nommée gérant de la société SLC «3» S.à r.l., avec effet immédiat;

- Mr. Bruno BEERNAERTS, licencié en droit, né le 04 novembre 1963 à Ixelles (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg a été nommé gérant de la société SLC «3» S.à r.l., avec effet immédiat;

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Il résulte également d'une décision prise par l'associé unique en date du 18 mars 2008 que le siège social de la société a été transféré, avec effet immédiat, du 6, rue Alphonse, L-1116 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043646/6312/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Panicaut, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 92.033.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043341/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06317. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Euro Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 87.630.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043345/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05772. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Cyrom Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 98.166.

Le bilan au 31.12. 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043343/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06315. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Ilys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.079.

L'adresse des administrateurs de la Société est désormais la suivante:

- Monsieur Stéphane Hadet, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
 - Monsieur François Pfister, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
 - Monsieur Stef Oostvogels, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043994/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Modelo 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 127.770.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 février 2008 que:

- la démission de Monsieur Philip Prescott de son mandat de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043996/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Participations Chimiques, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 6.266.

Constituée par-devant M^e Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 février 1962, acte publié au Mémorial C no 23 du 24 mars 1962, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1992, acte publié au Mémorial C no 344 du 10 août 1992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Participations Chimiques

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008044007/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06562. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Wolf Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.277.

Constituée par-devant M^e Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n^o 617 du 6 novembre 1997, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 21 juin 1999, acte publié au Mémorial C no 712 du 24 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOLF INVESTMENT SA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008044008/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06574. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Wolf Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.277.

Constituée par-devant M^e Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n^o 617 du 6 novembre 1997, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 21 juin 1999, acte publié au Mémorial C no 712 du 24 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOLF INVESTMENT SA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008044009/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06568. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080047114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.788.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

- Suite à une erreur matérielle, il n'y a pas lieu de tenir compte du bilan au 31 décembre 2006 déposé le 19 février 2008 sous la référence L080028474.04.

Nous vous annexons le bilan au 31 décembre 2006 dûment modifié.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIGAE INVEST S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008044010/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07759. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080047096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Ehblux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.243.

Die Gemeinde WEISWAMPACH hat Änderungen der Strassennamen vorgenommen.

Alte Anschrift; EHB LUX sa

route de Stavelot 104, L-9991 WEISWAMPACH, TVA LU 18949312

Neue Anschrift nach der Strassenumbenennung: EHB Lux sa

15 Gruuss - Strooss

Eine Durchschrift des vorliegenden Schriftsatzes reichen wir an: Bureau de la TVA 2, zur gefl. Information.

Weiswampach, den 15.01.2008.

Unterschrift

Die Geschäftsleitung

Référence de publication: 2008044333/800077/18.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2008, réf. DSO-CN00051. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080048465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Morgan Saddler Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.536.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/3/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008043362/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Ecotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Zone Industrielle Paafewee.
R.C.S. Luxembourg B 47.370.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043376/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07401. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Mugo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 34, rue de Beyren.
R.C.S. Luxembourg B 77.821.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/3/08.

Signature.

Référence de publication: 2008043380/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Nerac International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 67.415.

Aux actionnaires

To the shareholders

Je présente ma démission comme administrateur de votre société et vous prie de pourvoir à la décharge de mon mandat dans les meilleurs délais.

I hereby tender my resignation as a Director of your company and wait to receive from you formal discharge for my duty.

31 août 2007, 31st August 2007.

Anne Compère.

Référence de publication: 2008043669/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Nerac International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 67.415.

Aux actionnaires
To the shareholders

Je présente ma démission comme administrateur de votre société et vous prie de pourvoir à la décharge de mon mandat dans les meilleurs délais.

I hereby tender my resignation as a Director of your company and wait to receive from you formal discharge for my duty.

Le 31 août 2007, 31st August 2007.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2008043670/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Ruysdael Global Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.538.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/3/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043381/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Hedelfingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.850.

EXTRAIT

En date du 4 février 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en qualité de gérant de la société, M. Mark HOUSTON, né le 22 décembre 1970 à Dunfermline (Ecosse), Grande-Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le conseil de gérance est donc composé, à partir de cette date, des personnes suivantes:

- M. David Cunnington,
- M. Michael Chidiaé,
- M. Berith Kübler, et
- M. Mark Houston.

De plus, à cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Hanan Bouzrouiti

Un mandataire

Référence de publication: 2008043604/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Deggendorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.432.

—
EXTRAIT

En date du 4 février 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en qualité de gérant de la société, M. Mark HOUSTON, né le 22 décembre 1970 à Dunfermline (Ecosse), Grande-Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le conseil de gérance est donc composé, à partir de cette date, des personnes suivantes:

- M. David Cunnington,
- M. Michael Chidiac,
- M. Berith Kübler, et
- M. Mark Houston.

De plus, à cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Hanan BOUZROUTI

Un mandataire

Référence de publication: 2008043605/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

PM France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 118.092.

—
EXTRAIT

Suite à l'acte du 19 février 2008, la dénomination sociale de l'associé de la société PM France 2 S.à r.l. a changé de

- MF 10 S.à r.l.

en

- PM France 1 S.à r.l.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008043807/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Ruysdael Global Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.538.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/3/08.

Signature.

Référence de publication: 2008043383/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.158.

—
EXTRAIT

En date du 4 février 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en qualité de gérant de la société, M. Mark HOUSTON, né le 22 décembre 1970 à Dunfermline (Ecosse), Grande-Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le conseil de gérance est donc composé, à partir de cette date, des personnes suivantes:

M. David Cunningham,

- M. Michael Chidiac,

- M. Berith Kübler, et

- M. Mark Houston.

De plus, à cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Hanan BOUZROUTI

Un mandataire

Référence de publication: 2008043614/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Niagara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.955.

—
La société FINDI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 1^{er} septembre 2005, a désigné Madame Nicole THIRION, née le 5 décembre 1957 à Jamoigne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société LOUV S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 24 octobre 2002, a désigné Madame Laurence MOSTADE, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société MADAS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 1^{er} septembre 2005, a désigné Monsieur Christain FRANCOIS, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour LOUV S.à r.l / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

L. MOSTADE / Ch. FRANCOIS

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008043693/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

DAM Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.163.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 7 mars 2008

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance de la Société du 7 mars 2008:

- que M. Dirk van Daele, gérant, né à Ekeren (Belgique) le 27 avril 1961, demeurant à Boendlerstrasse 3A, 8803 Rueschlikon, Suisse et M. Chlodwig Reuter, gérant, né à Zemmer (Allemagne) le 2 mars 1948, demeurant professionnellement à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ont été nommés délégués à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée;

- que KPMG Audit, une société à responsabilité limitée, avec siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103 590 a été nommé réviseur d'entreprise de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour DAM Capital Management S.à r. l.

Max Kremer

Référence de publication: 2008043675/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Twins S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 40.892.

Transworld Business Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.743.

Narion Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.048.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 21 février 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

1. TWINS S.A.R.L, avec siège social à L-1740 LUXEMBOURG, 42-44, rue de Hollerich, de fait inconnue à cette adresse

2. TRANSWORLD BUSINESS CORPORATION S.A, avec siège social à L-2953 LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, dénoncé en date du 17 novembre 2003

3. NARION HOLDINGS, avec siège social à L-2953 LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, dénoncé en date du 17 novembre 2003

Et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Charlyne KULL

Le liquidateur

Référence de publication: 2008044175/7176/31.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00018. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00020. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00023. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

(080048074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

(080048077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Sinbelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.968.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2007 à 14.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean QUINTUS, Koen LOZIE et CO-SAFIN S.A., Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. Consulting Lux S.A.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008042936/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Leventis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 11.067.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 20 février 2008 de nommer PricewaterhouseCoopers SA, 268, Kifissias Avenue, GR-152 32 Halandri, Athènes nouveau commissaire aux comptes en remplacement de PricewaterhouseCoopers AG, Zürich.

Le nouveau commissaire terminera le mandat de son prédécesseur prévu en 2009.

Pour LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2008043673/783/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Creek Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 118.987.

Extrait d'information concernant l'associé de la Société

Les gérants de la Société font remarquer que:

- Le siège social de Redwood Grove International L.P., en tant qu'associé de la Société est désormais: Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008043711/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Riam Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.293.

Extrait d'information concernant l'associé de la Société

Les gérants de la Société font remarquer que:

- Le siège social de Redwood Grove International L.P., en tant qu'associé de la Société est désormais: Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2008043712/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.129.475,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 108.754.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue 7 mars 2008

Résolutions

Les mandats de commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008:

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRODITE S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008043708/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

T.M.D. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 87.316.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 03.01.2008

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Steve Collart, mit Berufsan-schrift, L-1631 Luxembourg, 31, Grand Rue.

2. Die Hauptversammlung beschließt Frau Rita Harnack, mit Berufsan-schrift 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen. Sie wird ernannt für die Dauer von 6 Jahren.

Luxembourg, 03.01.2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2008043803/680/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

PM France Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.852.

—
EXTRAIT

Suite à l'acte du 19 février 2008, la dénomination sociale de l'associé de la société PM France Industrial S.à r.l. a changé de

- MH Germany Property 32 S.à r.l.

en

- PM France Industrial Investments S.à r.l

Luxembourg, le 29 février 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008043806/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

PM France Industrial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.186.

—
EXTRAIT

Suite à l'acte du 19 février 2008, la dénomination sociale de l'associé de la société PM France Industrial Investments S.à r.l. a changé de

- MF 12 S.à r.l.

en

- PM France 2 S.à r.l

Luxembourg, le 29 février 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008043808/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07190. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.321.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

1. La démission de Monsieur Simon Burgess a été acceptée avec effet au 15 février 2008

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Richard Tanner

- Monsieur Jean-Louis Camuzat

- Monsieur Brian McMahon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043863/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.976.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

1. La démission de Monsieur Simon Burgess a été acceptée avec effet au 15 février 2008

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Richard Tanner
- Monsieur Jean-Louis Camuzat
- Monsieur Brian McMahon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043860/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

PM France Office Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.209.

—
EXTRAIT

Suite à l'acte du 19 février 2008, la dénomination sociale de l'associé de la société PM France Office Investments S.à r.l. a changé de

- MF 12 S.à r.l.

en

- PM France 2 S.à r.l.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008043812/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

PM France Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.860.

—
EXTRAIT

Suite à l'acte du 19 février 2008, la dénomination sociale de l'associé de la société PM France Retail S.à r.l. a changé de

- MH Germany Property 31 S.à r.l.

en

- PM France Retail Investments S.à r.l.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008043813/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

PM France Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.853.

—
EXTRAIT

Suite à l'acte du 19 février 2008, la dénomination sociale de l'associé de la société PM France Office S.à r.l. a changé de

- MH Germany Property 33 S.à r.l.

en

- PM France Office Investments S.à r.l

Luxembourg, le 29 février 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008043809/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Enel Green Power International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.987.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 21 février 2008

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Francesco Moglia comme nouvel administrateur, décidée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 21 février 2008.

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008:

Conseil d'administration:

- MM. Claudio Machetti, employé privé, né le 30 octobre 1958 à Rome en Italie, résidant professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur et président;
 Gabriele Frea, employé privé, né le 7 mai 1966 à Rome en Italie, résidant professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur;
 Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome en Italie, résidant professionnellement aux 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
 Roberto Deambrogio, employé privé, né le 30 mai 1975 à Milan en Italie, résidant professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur;
 Carlo Palasciano, employé privé, né le 5 août 1959 à Rome en Italie, résidant professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur;
 Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville en France, résidant professionnellement aux 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
 Eric Scussel, employé privé, né le 1 juillet 1974 à Villerupt en France, résidant professionnellement aux 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.
 Sergio Bertasi, employé privé, né le 26 octobre 1958 à Padova en Italie, résidant professionnellement aux 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enel Green Power International S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008043845/24/37.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08147. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Krisian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 79.848.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15.02.2008

3. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars U.C.I. United Consultants International S.A., mit Sitz in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

4. Die Hauptversammlung beschliesst, die Gesellschaft Lux-Fiduciaire Consulting S.à.r.l., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, zum neuen Kommissar zu ernennen. Sie wird ernannt für die Dauer von 6 Jahren.

Luxembourg, 15.02.2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2008043802/680/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Beauties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.023.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 mars 2008 que:

1. La démission de Monsieur Antonio ALFANO en sa qualité d'administrateur de catégorie A, a été acceptée avec effet au 31 juillet 2008.

2. Est nommé administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Antonio ALFANO, Monsieur Claudio PALLADINI, né à Lausanne (Suisse) le 23 avril 1974, demeurant 3, Via Loco à CH-6963 Pregassona (Suisse).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043852/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Resitalia Holding Sca, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 198.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 95.325.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution des actionnaires en date du 17 mars 2008 que:

Monsieur Edward Williams démissionne de son poste de commissaire, personne chargée du contrôle des comptes avec effet immédiat;

Madame Sophie van Oosterom avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, E14 5LE London, est nommée nouveau commissaire, personne chargée du contrôle des comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008043856/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Ortano Mare Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.154.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 février 2008 à 14.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de La Porte-Neuve*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Mme Denise VERVAET, Mme Luisa DEMICHELIS et M. Pierre SCHILL en tant qu'Administrateurs.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31/12/2008.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer Fiduciaire du Glacis Sàrl, en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31/12/2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008042937/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

**Asbury Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Asbury Park S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.383.

—
In the year two thousand and eight, on the fifth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of ASBURY PARK S.A. (the Company), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered seat at L -2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.383.

The Company was incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724, dated August 14, 2007. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The Meeting is chaired by Juliette Mayer, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, who appoints Corinne Petit, private employee, residing professionally in Luxembourg, as Secretary and Raymond Thill, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The sole shareholder is represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on the attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy form of the sole shareholder represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by one thousand (1,000) registered shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31) each;

All of the share capital of the Company is validly represented at present meeting so that the Meeting could validly resolve on all items of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the Company's legal form so as to convert it from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

2. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Corporate object.** The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

The Company may freely dispose of, and assign its assets whether present or future on such terms as determined by the board of managers or the sole manager, as the case may be.

The Company may create one or several compartments in accordance with article 7 of these Articles.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

3. Restatement of the articles of association of the Company so as to adapt the articles of association to the new legal form of the Company;

4. Confirmation of the appointment of the members of the board of managers and the independent auditor (réviseur d'entreprises);

5. Suppression of the designation of the nominal value for the shares of the Company;

6. Decrease of the Company's share capital with an amount of EUR 18,500 in order to bring it from EUR 31,000 to EUR 12,500 by way of an allocation of EUR 18,500 to the share premium account of the Company without cancellation of the existing shares;

7. Amendment of article 5 paragraph 1 of the article of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without designation of nominal value, all subscribed and fully paid-up."

8. Granting of sufficient powers of attorney to any manager of the Company for the execution of the above items;

9. Miscellaneous.

III. The Meeting has passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the Company's legal form without interruption of its legal personality and to adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

The sole shareholder of the Company is ASBURY PARK CHARITABLE TRUST, a trust organized under the laws of Jersey and acting through its trustee SANNE TRUST COMPANY LIMITED, a company organized under the laws of Jersey and having its registered office at 1, Wesley Street, St. Helier, Jersey JE4 5UT, registered with the Companies' Registry of Jersey under the number 41570.

The share capital and the reserves stay unchanged as well as all the assets and liabilities items, the redemptions, the decreases and increases of value and the société à responsabilité limitée will continue the book entries and the accountancy held by the société anonyme.

All the transactions accomplished from this day by the Company are considered having been done on behalf of the société à responsabilité limitée, in particular with regard to the drafting of the accountancy of the Company.

Each share of the Company has been fully paid up at the incorporation of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and replace article 3 of the articles of association of the Company by the following wording:

" **Art. 3. Corporate object.** The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any

kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

The Company may freely dispose of, and assign its assets whether present or future on such terms as determined by the board of managers or the sole manager, as the case may be.

The Company may create one or several compartments in accordance with article 7 of these Articles.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Third resolution

The Meeting resolves to adapt the articles of association of the Company to the new legal form as well as to the aforementioned changes and to completely restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ASBURY PARK S. à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitization Law) and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

The Company may freely dispose of, and assign its assets whether present or future on such terms as determined by the board of managers or the sole manager, as the case may be.

The Company may create one or several compartments in accordance with article 7 of these Articles.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, having a par value of thirty-one Euros (EUR 31), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Compartments.

7.1. The Board may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the Board creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the Board having created such Compartment, no resolution of the Board may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may, in accordance with the provisions of the Securitization Law and the Companies Law, issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

III. Management - representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Companies Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board,

who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers or the chairman of the Board, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by two or by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles, the Securitization Law and the Companies Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Companies Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. General meetings of holders of shares relating to a specific Compartment.

14.1. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such general meetings.

Unless otherwise provided herein, the provisions of Article 12 (General meetings of shareholders of the Company) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 16. Auditors.

16.1. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

16.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 17. Profits.

17.1. In addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice, the Company shall determine at the end of each financial year, on separate accounts, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

17.2. The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation Law.

17.3. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

17.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

The Board may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed the realized profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these Articles.

17.5. The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 18. Liquidation of Compartments.

18.1. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), and subject to the authorization of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of association of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of the Company.

Art. 19. Liquidation of the Company.

19.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

19.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares of each Compartment held by each of them.

VII. General provisions

19.3. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.4. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.5. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Res-

olutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.6. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Securitization law, the Companies Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Fourth resolution

The Meeting further resolves to confirm the appointment of the below mentioned persons as managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, company director, born on September 28, 1962, in Arlon, (Belgium), with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
- Mr Marc SCHMIT, chief accountant, born on May 13, 1959, in Luxembourg, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
- Mr Fernand HEIM, finance director, born on October 3, 1952, in Luxembourg, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
- Mr John Graeme PATON, company director, born on December 3, 1968, in Glasgow, (United Kingdom), residing at Avalon, 40 La Ville Des Marettes, St Ouen, Jersey, JE3 2HFI. 3; and
- Mr Peter RIODA, company director, with address at La Passade, Le Quai Bisson, St Aubin, St Brelade, Jersey JE3 8JT.

The Meeting further resolves to confirm the appointment of Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.895 as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company until the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the Company as of 31 December 2008.

Fifth resolution

The Meeting resolves to cancel the designation of a nominal value for the shares of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to decrease the Company's share capital with an amount of EUR 18,500 in order to bring it from EUR 31,000 to EUR 12,500 by way of an allocation of EUR 18,500 to the share premium account of the Company without cancellation of the existing shares.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. paragraph 1.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without designation of nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Eighth resolution

The Meeting further resolves to grant any manager of the Company, acting individually to take any action necessary or useful for the execution of the above resolutions.

There being no further business, the Chairman closed the Meeting.

Declaration, costs, evaluation

The transformation of the Company from a société anonyme to a société à responsabilité limitée is exempt from capital duty under the terms of article 4.a) of the law dated December 29th 1971, which provides for capital duty exemption.

The Undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) d'ASBURY PARK S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.383.

La Société a été constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 14 août 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Juliette Mayer, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, qui nomme Corinne Petit, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que Secrétaire et Raymond Thill, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire unique est représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur la liste de présence laquelle restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée restera également annexée aux présentes et signée par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requière le notaire d'acter que:

I. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31 EUR) chacune.

L'ensemble du capital social de la Société est valablement représenté à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la forme juridique d'une société anonyme en société à responsabilité limitée;
2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société lequel devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre en continu de valeurs mobilières à destination du public. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société pourra émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de valeurs de capital ou de dette dont la valeur ou rapport dépend de ces risques. La Société pourra réaliser des emprunts de toute forme dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre des titres au public.

La Société pourra octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tous autres types de sûretés sur l'ensemble ou certains de ses actifs dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra librement disposer de, et transférer ses actifs, présents ou futurs, suivant les termes et conditions déterminés par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

La Société pourra créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7 des Statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus."

3. Refonte des statuts de la Société afin d'adapter les statuts à la nouvelle forme légale de la Société;
4. Confirmation de la nomination des membres du conseil de gérance et du réviseur d'entreprise;
5. Suppression de la désignation de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
6. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.500 afin de le porter d'un montant de EUR 31.000 à EUR 12.500 par voie d'allocation d'un montant de EUR 18.500 au compte prime d'émission de la Société sans annulation des parts sociales existantes;
7. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par mille (1.000) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées".

8. Attributions des pouvoirs nécessaires à tout gérant de la Société pour exécuter les points ci-dessus;
9. Divers.

III. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme juridique de la Société sans interruption de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée.

L'associé unique de la Société est ASBURY PARK CHARITABLE TRUST, un trust organisé selon les lois de Jersey et agissant à travers son trustee SANNE TRUST COMPANY LIMITED, une société organisée selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 1, Welsey Street, St. Helier, Jersey JE4 5UT, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 41570.

Le capital social et les réserves de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et plus-values restent inchangés, la société à responsabilité limitée poursuivra les écritures comptables et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Toutes les opérations accomplies à partir de ce jour par la Société doivent être considérées comme ayant été faites pour le compte de la société à responsabilité limitée, en particulier en ce qui concerne la tenue de la comptabilité de la Société.

Chaque part de la Société a été entièrement libérée à la constitution de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et remplacer l'article 3 des statuts de la Société dont la teneur sera désormais la suivante:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre en continu de valeurs mobilières à destination du public. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société pourra émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de valeurs de capital ou de dette dont la valeur ou rapport dépend de ces risques. La Société pourra réaliser des emprunts de toute forme dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre des titres au public.

La Société pourra octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tous autres types de sûretés sur l'ensemble ou certains de ses actifs dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra librement disposer de, et transférer ses actifs, présents ou futurs, suivant les termes et conditions déterminés par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

La Société pourra créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7 des Statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus."

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle forme juridique ainsi qu'aux changements ci-avant mentionnés et de complètement refondre les statuts de la Société, lesquels devront désormais être lus comme suit:

"I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la société est "ASBURY PARK S. à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée laquelle doit avoir le statut de société de titrisation dans le sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et doit être soumise et régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à

la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre en continu de valeurs mobilières à destination du public. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société pourra émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte valeur de capital ou de dette dont la valeur ou rapport dépend de ces risques. La Société pourra réaliser des emprunts de toute forme dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre des titres au public.

La Société pourra octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tous autres types de sûretés sur l'ensemble ou certains de ses actifs dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra librement disposer de, et transférer ses actifs, présents ou futurs, suivant les termes et conditions déterminés par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

La Société pourra créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7 des Statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune, entièrement souscrit et libéré.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles, de sorte que la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société pourra racheter ses propres parts à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour cela ou si le rachat fait suite à une réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le Conseil de Gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

7.2. Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

7.3. Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé

un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

7.4. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

III. Gestion - représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2. Les gérants sont révocables ad nutum sur décision des associés.

Art. 9. Conseil de Gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

9.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

(iii) Le Conseil de Gérance de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du Conseil de Gérance ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le Conseil de Gérance et qui pourront, sur autorisation du Conseil de Gérance, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du Conseil de Gérance de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le Conseil de Gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunira sur requête de deux (2) gérants ou du président du Conseil de Gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation, lequel est en principe, au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

(iii) La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société, soit avant ou après la réunion.

(iv) Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

(v) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par deux ou par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

(vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue à la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature jointe de deux gérants.

(ii) La Société sera également engagée à vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10 Gérant unique.

10.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les présents Statuts au Conseil de Gérance ou aux gérants doit être lue comme référence à ce gérant unique.

10.2 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3 La Société sera également engagée à vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts, les dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

IV. Associée(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les décisions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions doit être envoyé à tous les associés, conformément aux présents Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés seront considérées comme valablement adoptées, comme si une Assemblée Générale dûment convoquée avait été tenue, à la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocation, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est remise à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent aux lieux et horaires mentionnés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

(v) Tout associé peut donner procuration à toute autre personne, qu'elle soit ou non associée, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions devenant être adoptées aux Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés seront passées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions seront adoptées à l'Assemblée Générale or par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement dans la nationalité de la Société ou toute augmentation des engagements des associés dans la Société requière le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs que la Loi sur les Sociétés Commerciales lui confère à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les présents Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être lue comme une référence à l'associé unique ou résolutions de ce dernier, comme approprié.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont enregistrées par écrit dans les procès-verbaux.

Art. 14. Assemblée Générale des Détenteurs de parts sociales rattachées à un Compartiment Déterminé.

14.1. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé pourront participer, mais ne pourront pas voter à ces assemblées générales.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, les dispositions de l'Article 12 (Assemblées Générales des Associés de la Société) s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

V. Comptes annuels- affectation des bénéfices - supervision**Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

15.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

15.2. Chaque année, le Conseil de Gérance établit le bilan et le compte de résultats ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés vis-à-vis de la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Auditeurs.

16.1. Les opérations de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand la loi le requière.

16.2. Les associés nommeront les réviseurs d'entreprises, si besoin, et détermineront leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat, lequel ne pourra excéder six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 17. Allocation des bénéfices.

17.1. Sur des comptes séparés, en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique comptable courante, la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts émises dans chaque Compartiment.

17.2. Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux parts du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

17.3. Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant dans le registre des actionnaires. Les distributions seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

17.4. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont préparés par le Conseil de Gérance;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des profits suffisants et autres réserves (incluant la prime d'émission) sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale par laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à la réserve légale, le cas échéant;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, prenant en compte les actifs de la Société; et

(vi) lorsque le montant des acomptes sur dividendes distribués excède le montant des bénéfices distribuables à la fin de l'année fiscale, les associés doivent reverser la différence à la Société.

Le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les présents Statuts.

17.5. L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 18. Liquidation des Compartiments.

18.1. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 (Compartiments), et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société.

Art. 19. Liquidation de la Société.

19.1. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution des associés, adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf autrement décidé par les associés, les liquidateurs auront les pouvoirs nécessaires pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans chaque Compartiment de la Société.

VII. Dispositions générales

19.3. Les avis de convocations et communications sont remis ou il y est renoncé et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont prises par écrit, télégramme, télécopie, email ou tout autre moyen électronique de communication.

19.4. Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du Conseil de Gérance peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

19.5. Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition qu'elles remplissent tous les conditions légales, elles seront jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

19.6. Toute question non expressément régie par les présents Statuts sera tranché en application de la Loi sur la Titrisation, la Loi sur les Sociétés Commerciales et, à condition de ne pas enfreindre la loi, de tout accord passé entre les associés."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide ensuite de confirmer la nomination des personnes ci-dessous mentionnées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Geneviève Blauen-Arendt, directeur de société, née le 28 septembre 1962, à Arlon, (Belgique), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né le 13 mai 1959, à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952, à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Monsieur John Graeme Paton, directeur de sociétés, né le 3 décembre 1968, à Glasgow, Grande-Bretagne, demeurant Avalon, 40 La Ville Des Marettes, St Ouen, Jersey, JE3 2HH; et

- Monsieur Peter Rioda, directeur de société, demeurant à La Passade, Le Quai Bisson, St Aubin, St Brelade, Jersey JE3 8JT.

L'Assemblée décide ensuite de confirmer la nomination de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895 en qualité de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.500 afin de le porter d'un montant de EUR 31.000 à un montant de EUR 18.500 par affectation d'un montant de EUR 18.500 au compte prime d'émission de la Société sans annulation des parts sociales existantes.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société lequel devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. paragraphe 1^{er}** . Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par mille (1.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées ".

Huitième résolution

L'Assemblée décide ensuite d'octroyer à tout gérant de la Société, agissant individuellement, le pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire et utile pour l'exécution des résolutions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée.

Déclaration, frais, évaluation

La transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée est exonérée du droit d'apport selon les termes de l'article 4.a) de la loi du 29 décembre 1971, laquelle prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Mayer, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2008. LAC/2008/10352. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043501/5770/842.

(080047466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

European Investment and Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.038.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 29 juin 2005

Est nommé réviseur d'entreprises, pour une durée indéterminée:

- H.R.T. REVISION S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043683/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

IS Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.335.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twelfth day of March.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited liability company INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered to the Trade and Companies Register (R.C.S.) of Luxembourg under the number B 113.074,

duly represented by Mr Richard TROJAN, private employee, residing professionally at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on March 6th 2008;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability («Société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of IS Business Services S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation is managed by a board of managers composed of at least 3 (three) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their powers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, telefax, or e-mail, of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by letter, telefax, or e-mail, another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by letter, telefax, or e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Corporation or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and eight.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 as amended.

Subscription and paying-up

The appearing person declares that all the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the Company INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A., prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as was certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at five (5).
- 3) The following persons are appointed as Managers for a period ending at the end of the ordinary general meeting approving the accounts ended by 31 December 2008:

1. Mr. Stephen LAWRENCE, Chartered Investment Surveyor, born in London, United Kingdom, on January 11, 1961, residing professionally in CH-1271 Givrins, 6, ruelle des Chambres Chaudes, Switzerland, as a manager of the Corporation;

2. Mr. Pii KETVEL, Lawyer, born in Helsinki, Finland, on June 4, 1968, residing professionally in L-1479 Luxembourg, Kansallis House - 1, place de l'Etoile, as a manager of the Corporation;

3. Mr. Michael CHIDIAC, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut, Lebanon, on 29 June 1966 professionally residing at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as a manager of the Corporation;

4. Mr. Bernd JANIETZ, Lawyer, born in Luxembourg on 26 July 1948, residing at 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, as a manager of the Corporation;

5. Ms. Samia RABIA, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as a manager of the Corporation;

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand seven hundred euros (1,700.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname. Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéros 113.074,

dûment représentée par Monsieur Richard TROJAN, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 6 mars 2008,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le Droit Luxembourgeois, sous la dénomination de IS Business Services S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les gérants sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation

n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, pour une période limitée ou illimitée, par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira son numéro, leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit, par lettre, télécopie ou e-mail, de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille huit.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif («ad nutum»), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

La partie comparante déclare que toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la Société INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A., prénommée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à cinq(5).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2008:
 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, Chartered Investment Surveyor, né à Londres (Royaume-Uni) le 11 janvier 1961, résidant à CH-1271 Givrins, 6, ruelle des chambres chaudes, Suisse, en qualité de gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, avocat, né à Helsinki, Finlande, le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1479 Luxembourg, Kansallis House - 1, place de l'Etoile, en qualité de gérant;
 3. Monsieur Michael CHIDIAC, Chartered Investment Surveyor, né à Beirut, Lebanon, le 29 juin 1966 demeurant professionnellement à 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de gérant,
 4. Monsieur Bernd JANIETZ, avocat, né à Luxembourg le 26 juillet 1948, demeurant professionnellement à 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité de gérant,
 5. Madame Samia RABIA, Avocat à la Cour, née à Longwy (France) le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en qualité de gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. TROJAN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2008. LAC/2008/11139. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008043586/220/503.

(080047636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

TERRANUEVA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.411.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 février 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Peter HOUDELET, Wirtschaftsprüfer, demeurant professionnellement au 3B, Juan Bravo, E-28006 Madrid
- Monsieur Guy HORNICK, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1528 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043777/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Bonlanden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.421.

EXTRAIT

En date du 4 février 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en qualité de gérant de la société, M. Mark HOUSTON, né le 22 décembre 1970 à Dunfermline (Ecosse), Grande-Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le conseil de gérance est donc composé, à partir de cette date, des personnes suivantes:

- M. David Cunningham,
- M. Michael Chidiac,
- M. Berith Kubler, et
- M. Mark Houston.

De plus, à cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

BOUZROUTI Hanan

Un mandataire

Référence de publication: 2008043606/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Genesis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 644.503,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 136.748.

In the year Two Thousand and Eight, on the Fourteenth day of February
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Genesis Group Company Limited, a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Mourant Cayman Corporate Services, Ltd., Third Floor, Harbour Centre, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Cayman Register of Companies under number 203895;

Hereby represented by Maître Hervé Précigoux, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by the aforementioned shareholder of the Company (the "Sole Shareholder").

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact:

- That the appearing party is the existing Sole Shareholder of Genesis Group Sàrl., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Company Registry, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 1 February 2008, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

- That the Sole Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

a) Capital increase of an amount of Six Hundred Twenty-Four Thousand Five Hundred and Three United States Dollars (USD 624,503.-) by the issuance of Sixty-Two Million Four Hundred Fifty Thousand Three Hundred (62,450,300) new shares (the "New Shares") in the share capital of the Company, represented by Twelve Million Four Hundred Ninety Thousand and Sixty (12,490,060) Class A Shares, Twelve Million Four Hundred Ninety Thousand and Sixty (12,490,060) Class B Shares, Twelve Million Four Hundred Ninety Thousand and Sixty (12,490,060) Class C Shares, Twelve Million Four Hundred Ninety Thousand and Sixty (12,490,060) Class D Shares and Twelve Million Four Hundred Ninety Thousand and Sixty (12,490,060) Class E Shares;

b) Subscription by the Sole Shareholder to all the New Shares with a par value of Zero Point Zero One United States Dollars (USD 0.01) each and payment of the New Shares by contribution in cash;

c) Subsequent modification of article 7.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"); and

d) Miscellaneous.

- That the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly convened and may validly deliberate on all items of this agenda.

- That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions (the "Resolutions"):

(i) First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by the amount of Six Hundred Twenty-Four Thousand Five Hundred and Three United States Dollars (USD 624,503.-)

so as to bring the Company's share capital from its present amount of Twenty Thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to Six Hundred Forty-Four Thousand Five Hundred and Three United States Dollars (USD 644,503.-)

by the issuance of Sixty-Two Million Four Hundred Fifty Thousand Three Hundred (62,450,300) New Shares with a nominal value of Zero Point Zero One United States Dollars (USD 0.01) each, represented by Twelve Million Four Hundred Ninety Thousand and Sixty (12,490,060) Class A Shares, Twelve Million Four Hundred Ninety Thousand and Sixty (12,490,060) Class B Shares, Twelve Million Four Hundred Ninety Thousand and Sixty (12,490,060) Class C Shares, Twelve Million Four Hundred Ninety Thousand and Sixty (12,490,060) Class D Shares and Twelve Million Four Hundred Ninety Thousand and Sixty (12,490,060) Class E Shares, each having the same rights and obligations as the existing shares.

(ii) Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated here above RESOLVES to subscribe to all of the New Shares and to fully pay up the New Shares by a contribution in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe to Sixty-Two Million Four Hundred Fifty Thousand Three Hundred (62,450,300) New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of Zero Point Zero One United States Dollars (USD 0.01) each, by contribution in cash of Six Hundred Twenty-Four Thousand Five Hundred and Three United States Dollars (USD 624,503.-).

The amount of Six Hundred Twenty-Four Thousand Five Hundred and Three United States Dollars (USD 624,503.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

(iii) Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder, represented as stated here above, RESOLVES to amend Article 7.1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 7.1. Subscribed share capital.** The Company's corporate capital is fixed at Six Hundred Forty-Four Thousand Five Hundred and Three United States Dollars (USD 644,503.-) divided into Sixty-Four Million Four Hundred Fifty Thousand Three Hundred (64,450,300) Shares as follows:

| CLASS OF SHARES | NUMBER OF SHARES |
|--------------------------|---------------------|
| Class A Shares | 12,890,060 |
| Class B Shares | 12,890,060 |
| Class C Shares | 12,890,060 |
| Class D Shares | 12,890,060 |
| Class E Shares | 12,890,060 |
| TOTAL | 64,450,300 |

All with a nominal value of Zero Point Zero United States Dollars (USD 0.01) per Share are fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,850.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Genesis Group Company Limited, une limited company régie par le droit des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Mourant Cayman Corporate Services, Ltd., 3^{ème} étage, Harbour Centre, P.O. Boîte 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, immatriculée auprès du Cayman Register of Companies sous le numéro 203895;

Ici représentée par Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'associé susmentionné de la Société (l'"Associé Unique").

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que le comparant est l'Associé Unique actuel de Genesis Group Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par un acte du Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours;

- que l'Associé Unique a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

a) Augmentation du capital d'un montant de six cent vingt-quatre mille cinq cent trois dollars américains (USD 624.503.-) par l'émission de soixante-deux million quatre cent cinquante mille trois cent (62.450.300) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") dans le capital social de la Société, représentées par douze million quatre cent quatre-vingt dix mille soixante (12.490.060) parts sociales de classe A, douze million quatre cent quatre-vingt dix mille soixante (12.490.060) parts sociales de classe B, douze million quatre cent quatre-vingt dix mille soixante (12.490.060) parts sociales de classe C, douze million quatre cent quatre-vingt dix mille soixante (12.490.060) parts sociales de classe D et douze million quatre cent quatre-vingt dix mille soixante (12.490.060) parts sociales de classe E;

b) Souscription par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) chacune et paiement des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire;

c) Modification subséquente de l'article 7.1 des statuts de la Société (les "Statuts"); et

d) Divers.

- que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social de la Société est valablement convoquée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

- que, sur base de l'agenda, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes (les "Résolutions"):

(i) Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent vingt quatre mille cinq cent trois dollars américains (USD 624.503,-)

pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à six cent quarante-quatre mille cinq cent trois dollars américains (USD 644.503,-),

en émettant soixante deux million quatre cent cinquante mille trois cent (62.450.300) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) chacune, représentées par douze million quatre cent quatre-vingt dix mille soixante (12.490.060) parts sociales de classe A, douze million quatre cent quatre-vingt dix mille soixante (12.490.060) parts sociales de classe B, douze million quatre cent quatre-vingt dix mille soixante (12.490.060) parts sociales de classe C, douze million quatre cent quatre-vingt dix mille soixante (12.490.060) parts sociales de classe D et douze million quatre cent quatre-vingt dix mille soixante (12.490.060) parts sociales de classe E, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

(ii) Second résolution

L'Associé Unique, représenté comme stipule ci-dessous, DECIDE de souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales émises et de les libérer intégralement par apport en numéraire

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représentée comme stipule ci-dessous, déclare souscrire soixante-deux million quatre cent cinquante mille trois cent (62.450.300) Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) chacune, par apport en numéraire de six cent vingt-quatre mille cinq cent trois dollars américains (USD 624.503,-).

La somme de six cent vingt-quatre mille cinq cent trois dollars américains (USD 624.503,-) est actuellement à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

(iii) Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, DECIDE de modifier l'article 7.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 7.1. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à six cent quarante-quatre mille cinq cent trois dollars américains (USD 644.503,-) représenté par soixante-quatre million quatre cent cinquante mille trois cent (64.450.300) parts sociales comme suit:

| CLASSE DE PARTS SOCIALES | NOMBRE DE PARTS SOCIALES |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Parts Sociales de Classe A | 12.890.060 |
| Parts Sociales de Classe B | 12.890.060 |
| Parts Sociales de Classe C | 12.890.060 |
| Parts Sociales de Classe D | 12.890.060 |
| Parts Sociales de Classe E | 12.890.060 |
| TOTAL | 64.450.300 |

Toutes ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01), entièrement souscrites et libérés."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 3.850,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: H. PRECIGOUX, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 février 2008, LAC/2008/7832. — Reçu deux mille cent trente-quatre Euros virgule quatre-vingt-onze Cents (EUR 2.134,91,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008043538/208/174.

(080047197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Souplesse Coiffure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.

R.C.S. Luxembourg B 137.324.

— STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nuno Alexandre VAZ TEIXEIRA, agent de transfert, né à Martires/Lisbonne (Portugal), le 27 juin 1974, et son épouse

2.- Madame Sara CURADO CORREIA, coiffeuse, née à Luxembourg, le 30 septembre 1976, demeurant ensemble à L-1323 Luxembourg, 16, rue des Champs.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination- siège- durée- objet- capital

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SOUPLESSE COIFFURE».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et dames, manucure et de confectionneur d'ongles artificiels, épilation, ainsi que l'achat et la revente de produits s'y rapportant.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Nuno Alexandre VAZ TEIXEIRA, préqualifié, quarante- neuf parts | 49 |
| 2.- Madame Sara CURADO CORREIA, préqualifiée, cinquante et une parts | 51 |
| Total des parts: cent parts | 100 |

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance- assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale-bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution-liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 850,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1508 Howald, 4, rue Jos Feiten.
- 2.- Est nommé pour une durée indéterminée gérant, Madame Sara CURADO CORREIA, préqualifiée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Curado Correia, Sara, Texeira, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2008, Relation: LAC/2008/8329. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros, cinquante cents (EUR 62,50.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 18 mars 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008043576/241/98.

(080047228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

LSREF Lux Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 137.051.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043647/253/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

LSREF Lux Japan Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 137.050.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043649/253/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Nettetal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.601.

EXTRAIT

En date du 4 février 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en qualité de gérant de la société, M. Mark HOUSTON, né le 22 décembre 1970 à Dunfermline (Ecosse), Grande-Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le conseil de gérance est donc composé, à partir de cette date, des personnes suivantes:

- M. David Cunningham,
- M. Michael Chidiac,
- M. Berith Kübler, et
- M. Mark Houston.

De plus, à cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Hanan BOUZROUTI

Un mandataire

Référence de publication: 2008043616/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.
